

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 5 septembre 2017 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Greg Graham, Debbie Kilgour et Colette O'Malley. Brian Drummond et Phillip Holmes n'ont pu y assister.

- (17-09-98)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les minutes de la réunion du 8 août soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (17-09-99)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (17-09-100)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter l'offre présentée par 4099982 Canada Inc. O/A Kelly Brothers Equipment Rentals pour l'entretien et le déneigement des routes d'hiver pour la saison 2017-2018 composé de 81,77 km au nord de la Route 148 au coût de 2150.03 \$ le km., taxes incluses. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (17-09-101)** Dérogation mineure pour 21 Chemin Bristol
- Considérant que** Conformément au règlement de zonage n° 264, article 4.3.5, le nombre maximal de bâtiments secondaires détachés est de deux (2) par lot sur une propriété d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> ou moins;
- Attendu que** la propriété a une surface totale de 1018 m<sup>2</sup>;
- Attendu que** la superficie totale des trois (3) bâtiments secondaires (total de 54 m<sup>2</sup>) n'excède pas 10% de la superficie de la propriété (1018 m<sup>2</sup> x 0.10 = 101 m<sup>2</sup>);
- Attendu que** le propriétaire a accepté de localiser le nouveau bâtiment à 2 mètres de la ligne de propriété latérale qui répond à la marge de recul minimale exigée ;
- Attendu que** le nouveau bâtiment n'obstrue pas empêcherait pas la vue des voisins;
- Attendu que** le propriétaire sera limité à un seul bâtiment secondaire additionnel ;

- Par conséquent** il est proposé par le Conseiller Graham que nous autorisons la dérogation mineure présentée par les propriétaires du 21 Bristol Mines pour la construction d'un troisième bâtiment secondaire. Adoptée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (17-09-102)** Entente de services avec la MRC de la Vallée-de-la Gatineau (MRCVG) Gestion du programme de formation Officiers non urbains (ONU)
- Attendu que** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) est reconnue gestionnaire pour le programme de formation Officiers non urbains (ONU) par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);
- Attendu que** la Municipalité de Bristol désire former des pompiers et que la MRCVG est disposée à offrir certaines tâches relatives à la formation ONU qui seraient réalisées dans le cadre d'une entente à intervenir;
- Attendu que** dans le but de faciliter la coordination, l'entente sera signée avec la MRC de Pontiac;
- Attendu que** la Municipalité de Bristol s'engage à défrayer les coûts inhérents à la formation à la MRC pour les tâches qui seraient réalisées dans le cadre de l'entente;
- Attendu que** la MRCVG demande des frais d'administration de 10 % du coût d'inscription qui seront facturés à la municipalité par la MRCVG, conformément à leur réglementation 2016-302;
- Il est résolu** et proposé par la Conseillère O'Malley que le conseil municipal autorise la signature d'un accord entre la MRCVG et la MRC Pontiac pour la gestion de la formation des officiers non urbains par la MRCVG conformément aux conditions stipulées dans l'accord, y compris, en particulier, la responsabilité et une taxe de 10% du coût de l'inscription par la MRCVG conformément au règlement no 2016-302. En outre, le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC Pontiac est autorisé à signer un contrat de service pour la formation des officiers non urbains. Les noms des pompiers à former sont Derek O'Malley et Barry Tubman. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(17-09-103)** Il est proposé par le Conseiller Graham de faire la demande à la SPCA et la MRC du Pontiac de nous fournir les recommandations et procédures déjà en place pour le recours aux animaux domestiques dangereux au sein de la municipalité. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il ya des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice générale

**(17-09-104)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley que les factures totalisant 452 006.49 \$ soient payées pour le mois d'août. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-09-105)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de juillet. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-09-106)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'aller à huis clos à 20h52. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(17-09-107)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de fermer à huis clos à 20h57. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(17-09-108)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire, Brent Orr

---

Directrice générale, Christina Peck